

VNR Contribution Région Bruxelles-Capitale

1. Politique et environnement favorable (max 2 pages)

Chapitre 5 Politique et environnement favorable (max 2 pages)

a. Assurer l'appropriation des Objectifs de Développement Durable (ODD) et les Examens Nationaux Volontaires (participation parties prenantes)

Le [PRDD](#), Plan Régional stratégique à l'horizon 2040, intègre les recommandations européennes en faveur de la ville durable (Agenda urbain charte de Leipzig...) et se réfère explicitement aux ODDs. Ceux-ci sont *de facto* intégrés dans le plan régional stratégique et inhérents à notre gestion quotidienne. L'administration régionale applique une politique de gestion écologique intensive au sein de son organisation et s'engage à sensibiliser ses employés aux questions environnementales et sociales (y compris les ODD). En outre, elle dispose d'un plan détaillé en matière de genre et de diversité, couvrant à la fois son fonctionnement interne en matière de RH ainsi que le cadre de ses missions.

La Région effectue des campagnes de sensibilisation au niveau des organes de gouvernance (Comité de Direction, Cabinet) et pour le personnel, la diffusion de notes explicatives permettant de s'informer sur les ODD. Des actions de sensibilisation liées aux ODD sont également organisées en externe, à destination des communes, du grand public ou de publics cibles (jeunes, femmes, LGBTQAI+ etc.), à travers les différents plans stratégiques de la région (*Shifting Economy*, *Good Move* etc.).

Enfin, la région encourage également la participation de ses employés à des séminaires sur des thèmes en lien avec les ODD mais aussi la promotion de tout ce qui a trait à la réduction de l'empreinte écologique.

b. Intégration des ODD dans les cadres régionaux

Au sein de la Région de Bruxelles-Capitale, les projets de développement durable sont intégrés dans les objectifs opérationnels de l'administration. Des actions et projets de développement durable liés aux ODD font en outre l'objet d'un suivi et d'un monitoring deux à trois fois par an.

Le PRDD fixe les priorités de développement de la Région, en fonction des besoins économiques, sociaux, environnementaux et de mobilité et plusieurs plans régionaux sectoriels sont en lien avec les ODD, notamment : le [Plan Nature](#), le [Plan de Gestion de l'Eau](#), le [Plan Air-Climat-Energie \(PACE\)](#), le [programme régional d'économie circulaire](#) (PREC, 2016-2020), la [stratégie Good Food](#) (2022-2030), le [Plan bruxellois de lutte contre les violences faites aux femmes](#), le [Plan bruxellois de soutien aux familles monoparentales](#), le [Plan bruxellois d'inclusion des personnes LGBTQIA+](#), les politiques régionales en matière de *gender mainstreaming* et de *handstreaming* ou encore la [Shifting Economy](#). En complément des concepts de plancher social et plafond environnemental de la théorie du Donut, les ODD servent de cadre général et fédérateur à la stratégie *Shifting Economy*. Enfin, la [Stratégie Go4Brussels 2030](#) engage Bruxelles sur la voie de la transition économique, sociale et environnementale.

Plusieurs ODD sont directement implémentés dans le cadre des missions de base de certaines administrations. Par exemple, la mission de l'administration Economie et Emploi répond aux ODD 1, 4, 5 et 8 grâce aux cellules suivantes : la cellule économie sociale, la cellule congé-éducation payé, l'inspection Régionale de l'emploi, la Cellule Diversité, la cellule titres-services.

Le Programme FEDER de la Région Bruxelles-Capitale est rédigé en se basant sur la réglementation européenne qui converge avec plusieurs ODD qui sont, par conséquent, *de facto* intégrés au Programme et suivis à travers des indicateurs spécifiques liés à la durabilité.

c. Intégration des trois dimensions durables : économiques, sociales et environnementales

Les trois piliers du développement durable sont inhérents aux missions et actions développées dans les divers plans et stratégies de la Région. Ainsi, la stratégie régionale *Shifting Economy* intègre dans ses priorités un nécessaire soutien afin de créer des emplois inclusifs, de qualité et non-délocalisables et de participer aux objectifs climatiques. Les aides aux entreprises octroyées par la Région prévoient également la majoration de certaines aides pour l'économie circulaire et la réorientation des aides aux entreprises vers des modèles économiques exemplaires. La Région soutient également les entreprises, associations et centres d'action sociale qui visent l'insertion socioprofessionnelle de demandeurs d'emploi particulièrement éloignés de l'emploi. Elle encourage les Bruxellois qui développent une entreprise à finalité sociale. Le cadre de référence régional "*Be Sustainable*" est appliqué pour les différents aspects des Contrats de Quartier Durable et des Contrats de Rénovation Urbaine gérés par la Région avec comme objectif clé la création d'un environnement urbain qualitatif pour la population bruxelloise en considérant les évolutions auxquelles est confrontée la Région. Chaque demande de subvention est soumise au « [test d'égalité des chances](#) ».

Dans le secteur du tourisme, tous les projets s'inscrivent dans une dynamique créatrice de valeurs articulée en quatre points : *people, planet, profit, participation*. La vision touristique de Bruxelles accorde une importance majeure à la durabilité. La Région a choisi le GDS-Index (Global Destination Sustainability Index) comme indicateur de performance principal en matière de durabilité. Il utilise 71 indicateurs qui évaluent les performances environnementales, sociales, des fournisseurs/partenaires et du Destination Management Organisation. En 2021, la Région de Bruxelles-Capitale était classée 14ème sur 74 destinations.

En termes de politique d'achat, il existe la norme ISO 14001 et le plan pluriannuel d'achats durables et éthiques 2021-2023 qui comporte 14 objectifs. Deux listes de contrôle sont disponibles pour réaliser des marchés publics durables.

d. Leaving No One Behind (Ne laisser personne de côté)

Cette thématique est fortement présente au sein des cadres stratégiques régionaux (Déclaration de Politique Régionale 2019-2024, stratégie Go4Brussels 2030). La Région forme les services communaux compétents et les finance pour qu'ils prennent eux-mêmes des initiatives de soutien en rapport à leur réalité de terrain. De manière générale, les représentants de la société civile sont associés à l'élaboration des plans d'action coordonnés par les diverses instances de la Région. En outre, par le biais de sa politique de subventions, les actions de la société civile sont soutenues et les contacts avec

l'expertise de terrain nourrissent le travail quotidien des équipes de la Région. La Région veille lors de ses projets de développement territorial à l'identification des groupes vulnérables.

Au niveau social, étant en charge des allocations familiales, le gouvernement régional a mis en place un soutien pour certaines familles bruxelloises qui voient leurs allocations familiales complétées en fonction de leurs particularités. La caisse publique d'allocations familiales bruxelloise lutte également contre le phénomène de *non take-up* aux prestations familiales.

Les entreprises sociales sont mandatées dans le cadre des projets d'accompagnement et d'encadrement de certains groupes cibles : les bénéficiaires doivent acquérir des compétences et recevoir un suivi d'insertion vers le marché de l'emploi. Des méthodologies spécifiques sont développées pour favoriser l'accès à l'emploi. Par exemple, avant la procédure de sélection, une candidate peut indiquer les adaptations raisonnables dont elle a besoin pour pouvoir participer aux épreuves. Après le recrutement, le médecin du travail peut formuler des recommandations sur les adaptations à mettre en place pour les besoins du personnel recruté (accessibilité du bâtiment, logiciels adaptés aux personnes dyslexiques, textes agrandis pour les malvoyants).

Une ordonnance de lutte contre le sans-abrisme a été rédigée et votée afin de mettre en contact structurel les instances de lutte aigüe (urgente) contre le sans-abrisme et des structures de logement plus durable, pour des recherches de stabilisation et de solutions à long terme. Le Programme FEDER intègre également un volet sur l'hébergement et conditionne le soutien à de tels projets à un projet d'intégration pour les publics hébergés.

En termes de mobilité, des projets spécifiques en matière de promotion de l'utilisation des transports en commun et du vélo ciblent des groupes défavorisés (accessibilité financière, accessibilité pour les personnes à mobilité réduite).

La Région promeut également l'accès aux événements touristiques, culturels et événementiels à travers une politique de prix attractifs et un programme de labellisation des infrastructures touristiques (label Access-i). L'agence du tourisme bruxellois a également développé une stratégie en matière de tourisme inclusif. Une attention particulière est portée à certains publics cibles (LGBTQIA+, PMR, jeunes, femmes).

Au niveau de l'aménagement du territoire, la région investit dans les zones plus précarisées pour développer des espaces publics et un cadre de vie de qualité. Plus spécifiques, les territoires ciblés font l'objet d'une analyse territoriale où des diagnostics sont réalisés, via l'analyse des statistiques, le travail de terrain, les rencontres avec les acteurs de terrain, les groupes vulnérables sont identifiés. Les consultations du public (en ligne) et la participation citoyenne contribuent à l'identification des besoins de certains des publics cibles. ont identifié certains publics à entendre.

e. Mécanismes Institutionnels (coordination entre différentes administrations et ou niveaux de pouvoir)

Les administrations régionales collaborent de manière régulière afin d'implémenter ou d'intégrer les ODD à travers différentes actions ou dans leurs missions. Par exemple, [Alliance Renolution](#) est une collaboration entre administrations régionales pour catalyser la rénovation énergétique et durable grâce à l'harmonisation des mesures et la simplification des démarches administratives. Certaines

stratégies sont également pilotées de concert par plusieurs administrations régionales (par exemple la stratégie [Shifting Economy](#), pilotée par quatre administrations) et en collaboration avec d'autres acteurs locaux. Une collaboration existe également entre acteurs publics et le monde associatif pour le développement et la mise en œuvre de plans régionaux contribuant aux ODD (ex. *Good move, Shifting Economy, Be Sustainable*). De même dans le cadre des contrats de quartiers durables et des Contrats de Rénovation Urbaine, la mise en œuvre des programmes se fait en partenariat avec les administrations régionales, communales et le secteur associatif.

f. Problèmes systémiques et actions transformatives

Un obstacle à la mise en œuvre des ODD au sein de la Région de Bruxelles-Capitale réside dans le manque d'une stratégie de suivi et de coordination permanente, dotée des moyens budgétaires et humains nécessaires pour en assurer la bonne exécution. Le besoin de formation et la transmission d'information en continu à propos des ODD est également signalé par les administrations régionales bruxelloises comme un point essentiel à la bonne intégration des ODD dans l'élaboration des divers plans et stratégies régionales. Ceci constitue un frein à l'élaboration d'un monitoring pour assurer le suivi de la réalisation des ODD au moyen d'indicateurs qui seraient à la fois pertinents pour le niveau de pouvoir concerné et compatibles avec ceux de l'ONU.

Il existe néanmoins une collaboration entre plusieurs administrations régionales pour la coordination et le suivi de la mise en œuvre des ODDs en Région bruxelloise, en sus des Conférences interministérielles et Groupes de travail inter-cabinets qui sont organisés en parallèle pour piloter la stratégie régionale. Les ambitions de la région pour adopter des plans, stratégies et actions coïncident pleinement avec les objectifs de développement durables et l'Agenda 2030.

2. Progrès des objectifs, cibles et évaluation des politiques et mesures prises jusqu'ici (max 1 page/ODD)

- Avez-vous des exemples de bonnes pratiques/ cas d'étude pour atteindre les objectifs et cibles que vous aimeriez-partager ? (1-2 exemples)

1er exemple : Economie circulaire & Encouragement des occupations temporaires : La Société d'Aménagement Urbain examine systématiquement les opportunités de réemploi des matériaux dans ses projets de démolition/rénovation (USquare, Manchester) et de plus en plus dans les projets de construction emploi de matériaux de réemploi. Sur tous les sites dont la SAU a la charge, des occupations temporaires sont étudiées, facilitées, mises en place et soutenues.

Exemples : [SeeU](#) (plus grande occupation temporaire de Belgique), [Pôle artistique Manchester](#), [MolenWest](#)

2ème exemple : **Begroting voor iedereen**: In juni 2021 heeft de Gewest de website [budget.brussels](#) ontwikkeld, bestemd voor de Brusselse burger. De website biedt een aangepaste, vereenvoudigde voorstelling van de begroting aan de burgers, in klare taal en zonder vaktermen. Verder wordt

momenteel het spel “Begroting op de weegschaal” geproduceerd dat in de loop van 2022 verdeeld zal worden onder de Franstalige en Nederlandstalige Brusselse scholen. Om te beantwoorden aan het laatste aspect van de doelstelling van het project “een begroting voor iedereen”, namelijk de volksvertegenwoordigers een voorbereidend kader te bieden voor de begrotingsbesprekingen, wenst de Gewest nu een nieuwe website op te zetten waarin de begroting van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest volledig digitaal en in detail geconsulteerd kan worden. Met dit project wordt er niet alleen transparant en open gecommuniceerd over een belangrijk politiek document, maar met de website proberen we tegemoet te komen aan financiële geletterdheid (genderkloof, kloof mensen in armoede en met een migratie-achtergrond), wordt er tevens (gender)neutraal gecommuniceerd en wordt er voldaan aan de toegankelijkheidseisen in het kader van Richtlijn (EU) 2016/2102 waardoor mensen met een handicap de begroting ook kunnen raadplegen. Verder willen we met het spel burgerzin bewerkstellingen en al een basis leggen voor financiële geletterdheid (doel 4. Kwaliteitsonderwijs – 4.6. Er tegen 2030 voor zorgen dat alle jongeren en een groot aantal volwassenen, zowel mannen als vrouwen, geletterd en rekenvaardig zijn).

3ème exemple : Par ailleurs, l’organisme public Citydev a développé le [cityfab 1](#) qui fait partie d’un réseau de trois FabLabs publics pour soutenir et favoriser le développement de l’innovation, en encourageant l’activité productive et la création de produits qui en résultent. Le cityfab 1 donne accès à toute personne, quel que soit son niveau de connaissance, aux outils et aux savoirs pour concrétiser des projets à l’aide de machines pilotées par ordinateur.

- Veuillez compléter le cas échéant par ODD les actions/ mesures/ programmes/ plans élaborés au sein de votre organisation + ajouter lien internet.

1) Éradication de la pauvreté

- Lutte contre la pauvreté
- Accès aux services de bases
- Réduction de la proportion de travailleurs pauvres
- Personnes les plus vulnérables (femmes /enfants)

Le Gouvernement a adopté en 2022 le premier [Plan social-santé intégré bruxellois](#) (appelé « [Brussels Takes Care](#) »), qui traduit une approche territoriale et intégrée de l’action sociale et de la santé. Ce plan sera complété par le futur rapport sur l’état de la pauvreté et des inégalités sociales et de santé et l’adoption d’un nouveau Plan bruxellois de lutte contre la pauvreté au sein de *Brussels Takes Care* qui définira les politiques de prévention de la pauvreté et du sans-abrisme.

L’accès à un [logement de qualité et un prix abordable](#) est une priorité. Afin d’accroître la disponibilité de logements publics, la Région mène de front la rénovation durable du parc existant et la poursuite de la production de 6.400 logements prévus par le Plan régional du Logement et l’Alliance habitat. Un

plan d'urgence pour la politique sociale du logement a été adopté avec l'objectif d'apporter une solution concrète à 15.000 ménages en attente d'un logement social. En ce qui concerne le marché locatif privé, la Région soutient le développement du secteur des agences immobilières sociales qui gère actuellement 6.300 logements et connaît une croissance régulière. Une allocation loyer est également élaborée au bénéfice de plus de 12.000 ménages précaires. Une politique afin d'encourager les bailleurs privés à pratiquer des loyers raisonnables est mise en œuvre.

Une ordonnance de lutte contre le sans-abrisme a été adoptée afin de mettre en contact structurel les instances de lutte aigüe (urgente) contre le sans-abrisme et des structures de relogement plus durable, pour des recherches de stabilisation et de solutions à long terme, alors que la capacité d'accueil de nuit et d'accompagnement en logement de publics vulnérables a été renforcée (de 2.607 en 2019 à 4.446 fin 2021).

D'autres mesures sont mises en place, notamment afin de [lutter contre la sous-protection sociale et le nonaccès aux droits](#) sociaux fondamentaux et aux aides existantes. Un plan bruxellois transversal de [soutien aux familles monoparentales](#) a en outre été adopté pour apporter une réponse coordonnée et efficace aux besoins des familles monoparentales et particulièrement aux femmes seules avec des enfants, qui connaissent des niveaux de précarité élevés.

La région se donne pour mission de garantir un accompagnement de qualité à tous/toutes les chercheurs/euses d'emploi dans leur transition vers un emploi durable et de qualité. Le service public régional de l'emploi est garant de cet accompagnement pour tous et des services spécifiques sont déployés pour accompagner les publics plus vulnérables, via notamment des partenariats spécifiques et des consultations sociales permettant l'identification et le développement de cette aide. Parmi les actions spécifiques développées, il y a la campagne de promotion #EU4FairWork, 1ère campagne européenne pour le travail déclaré. La mise en œuvre de primes Covid régionales notamment pour les travailleurs précaires de la culture et des titres-services a permis de lutter efficacement contre la pauvreté.

L'élaboration d'un plan de base pour la rénovation urbaine en consultation avec les résidents et les partenaires locaux permet de mettre en place des programmes socio-économiques appropriés pour les groupes cibles les plus vulnérables. Le gouvernement bruxellois a décidé de financer dès 2022 une intervention sociale en faveur des ménages bruxellois qui éprouvent des difficultés à payer leur facture d'eau. Ainsi, l'intervention sociale sera octroyée aux bénéficiaires de l'intervention majorée soins de santé ('BIM'). Lorsqu'une personne répond aux conditions pour l'octroi du statut 'BIM', ce droit s'applique à tout le ménage. Pour ces ménages bruxellois (plus d'un quart de la population de la capitale), la facture d'eau diminue dès 2022 par rapport aux tarifs actuellement en vigueur. La compagnie régionale des eaux a également mis en place [des plans de paiement](#) et [La charte « Sans abris »](#).

L'Objectif Spécifique (OS) 4.3. du Programme FEDER 2021-2027 de la Région Bruxelles-Capitale a pour mission de favoriser l'intégration socio-économique des communautés marginalisées, des ménages à faible revenu et des groupes défavorisés, y compris les personnes ayant des besoins particuliers, au moyen de mesures intégrées, notamment en ce qui concerne le logement et les services sociaux. Quant au Programme FSE+ 2021-2027 Wallonie-Bruxelles, il est axé sur quatre priorités : améliorer l'accès à l'emploi (dont la création de son propre emploi) et promouvoir l'apprentissage tout au long

de la vie, l'innovation sociale, la mise en œuvre de la Garantie Jeunes, la lutte contre la pauvreté dont la pauvreté infantile et l'inclusion sociale et la désinstitutionalisation.

Coopération internationale : La Région de Bruxelles-Capitale contribue à la mise en œuvre de l'agenda 2030 des Nations Unies et en particulier à l'éradication de la pauvreté dans le monde à travers un développement économique durable et inclusif. Pour faire face à cet objectif et en sachant l'importance grandissante des régions et des autorités régionales en matière de coopération au développement, la Région organise l'appel à projets « Sud ». Depuis 2019, la thématique de cet appel est « le développement économique durable et inclusif ». Cet appel à projets vise l'éradication de la pauvreté et également le renforcement de l'urbanisation durable (cible 11.3) dans les régions partenaires de la Région de Bruxelles-Capitale, notamment les villes-régions de Kinshasa et de Rabat-Salé-Kintra.

2) Lutte contre la faim

- Éradiquer faim et malnutrition
- Garantir accès à alimentation sûre, nutritive, suffisante pour tous
- Mettre en place de systèmes de production alimentaire

Le Gouvernement s'est engagé dans la DPGR à « *maintenir l'aide alimentaire à un niveau suffisamment élevé en privilégiant une alimentation de qualité* » et à « *soutenir le développement de projets en lien avec cette problématique, entre autres par les nouveaux canaux d'approvisionnement et de lutte contre le gaspillage alimentaire tout en veillant à assurer une qualité et une diversité des approvisionnements* ».

La [stratégie Good Food 2](https://goodfood.brussels/fr/content/la-strategie-good-food-2-2022-2030) ambitionne que **tou-te-s les Bruxellois-es** aient accès à des aliments Good Food adaptés à leurs besoins, dans le respect d'un **prix juste** pour les producteurs·rices. <https://goodfood.brussels/fr/content/la-strategie-good-food-2-2022-2030>

En lien avec le Plan stratégique de Promotion de la Santé bruxellois, le Plan de Lutte contre la Pauvreté et le Plan Social Santé intégré, la stratégie Good Food 2 prévoit de soutenir des projets favorisant l'**accessibilité** de l'alimentation Good Food à tou-te-s, de former les professionnel-le-s du social et de la santé aux principes de la Good Food, et d'agir à l'échelle des quartiers. Ces actions viseront prioritairement des quartiers où il y a peu ou pas d'offres Good Food, et répondront aux besoins spécifiques de ces quartiers.

Concernant l'aide alimentaire, des financements structurels sont prévus (par la Région, la COCOM et la COCOF) afin de soutenir les tâches de coordination et de concertation en matière d'aide alimentaire, les épiceries et les restaurants sociaux. La Région bruxelloise a en outre décidé de renforcer le financement du Fonds d'aide aux plus démunis (FEAD) mis en œuvre par l'Etat fédéral avec un budget complémentaire de 17 millions € pour la période 2021-27. Ces soutiens ont été renforcés dans le contexte de la pandémie de COVID, notamment à travers un appel à projets spécifique sur le droit à l'alimentation et l'aide alimentaire.

Dans les **écoles**, la stratégie prévoit notamment d’agir sur l’offre alimentaire Good Food hors cantine (boîtes à tartines, collations...) et de continuer à développer les potagers scolaires. Elle souhaite aussi amener les jeunes à réfléchir au système alimentaire, et faire des écoles et des quartiers des cadres dans lesquels la Good Food est présente, en cohérence avec le message éducatif et le mode de vie des jeunes. La Région bruxelloise, avec le soutien de l’UE, a en outre mis en place un programme à destination des écoles et visant à favoriser la distribution gratuite de fruits, légumes et/ou produits laitiers frais aux élèves des écoles bruxelloises.

Coopération au développement : Dans le cadre de l’appel à projets « Sud », Caritas International Belgique et la Région collaborent dans la ville-province de Kinshasa pour un projet visant à résoudre l’insécurité alimentaire. Le projet s’inscrit dans une approche résolument économique et sociale en tentant d’apporter des réponses à la fois aux producteurs vulnérables de manioc et de maïs du plateau des Batéké et aux collectivités et clients à faible pouvoir d’achat de Kinshasa. Concrètement, ce projet permet de transformer directement sur le plateau les produits vivriers en farine afin de créer une chaîne de valeur et diminuer le nombre d’intermédiaires, tout en développant la filière d’écoulement et de commercialisation des produits en ville. Pour cela, une forte expertise technique, de support et d’encadrement est mise en œuvre pour accompagner les producteurs et développer le marché et ce dans un but d’autonomie et de pérennisation des activités au terme du projet.

3) Accès à la santé

- Assurer la santé de tous
- Systèmes de prévention (ex : soutenir la recherche de développement des vaccins)

Le gouvernement de la Région Bruxelles-Capitale (RBC) a lancé le label de sécurité sanitaire [Health & Safety](#). Celui-ci permet de garantir que les lieux visités sont en capacité de garantir votre santé et sécurité.

Une cellule sport a été créée au sein de l’administration publique bruxelloise dans l’optique de recenser l’ensemble des infrastructures sportives et offres sportives sur le territoire. Dans le même esprit, la stratégie Be.running a été mise en place afin de proposer aux habitant.e.s différents itinéraires pour du running au sein de la Région.

Afin de mieux intégrer les défis dans le domaine du bien-être et de la santé au sein du développement urbain, la partenariat « Care in the City » a également vu le jour. Celui-ci amène les acteurs de la santé, du social et de l’aménagement du territoire à se rencontrer pour ensemble articuler leurs besoins et possibilités d’amélioration pour les usagers de la Région.

Un service externe de la prévention et la protection au travail (SEPPT) assure également la surveillance de la santé des travailleurs ainsi que la gestion de la charge psychologique.

4) Accès à l'éducation

- Garantir une éducation équitable, gratuite et de qualité
- construire et améliorer des infrastructures éducatives

On retrouve au sein de la Déclaration de politique gouvernement régionale (DPGR) différents axes et objectifs en lien avec l'accès à l'éducation. Par exemple, l'axe 1 est formulé comme suit: *Une région qui garantit à chacun les conditions d'une vie conforme à la dignité humaine*. L'objectif est de renforcer les politiques croisées emploi-formation-enseignement et garantir les conditions nécessaires pour un enseignement accessible de qualité et adapté à la réalité bruxelloise.

L'axe 3 de la DPGR a pour objectif de développer des politiques harmonisées en matière d'enfance, de cohésion sociale, de l'aide à la jeunesse et d'accueil des primo-arrivants, ainsi qu'en matière sociale et de santé.

Enfin, le service de [Facilitateur Ecole](#) est chargé de la gestion de la lutte contre le décrochage scolaire, la gestion de l'augmentation du nombre de places dans les écoles présentes sur le territoire de la Région. Ce Service école est également responsable de l'amélioration de la qualité des infrastructures scolaires et de la mise en œuvre des dispositifs 'contrats-école', destinés aux établissements scolaires situés dans la zone de revitalisation urbaine (ZRU) et qui accueillent un public scolaire fragilisé (avec un budget annuel de 5 millions €).

La Région mène en outre une politique de lutte contre le décrochage scolaire dans les écoles, à travers le [Dispositif d'Accrochage Scolaire](#) (DAS, doté d'un budget global annuel de 5,5 millions €), et de soutien aux activités d'accompagnement à la scolarité et à la citoyenneté des enfants et des jeunes (DASC). Les moyens sont concentrés vers les écoles qui accueillent les élèves en difficulté, souvent issus des quartiers les plus défavorisés. Les communes sont également soutenues pour la mise en œuvre de leurs plans d'accrochage scolaire locaux.

Enfin la Région investit dans **l'équipement numérique** des écoles, tant au niveau de la connectivité (Fiber to School) que du [renforcement de l'équipement numérique mobile et la connectique interne dans les écoles bruxelloises](#) avec un public fragilisé. D'autres projets-pilotes soutenus par la Région participent également à cet enjeu de la numérisation au sein des écoles, tels que des projets visant à la prévention du (cyber)harcèlement scolaire et soutenant l'apprentissage de la protection des données personnelles et de la vie privée sur Internet et des projets d'apprentissage des langues « orienté métiers » dans l'enseignement qualifiant via les outils numériques.

5) Égalité entre les sexes

- Mettre fin à toutes les formes de discrimination et de violences contre les femmes et les filles

- Encourager la mise en place de politiques dédiées de lutte contre les inégalités

En Région de Bruxelles-Capitale, différentes dispositions légales ont pour objectif d'assurer ou de favoriser une présence équilibrée de femmes et d'hommes au sein des organes des pouvoirs locaux :

1. L'ordonnance du 1 mars 2018 modifiant la Nouvelle Loi communale afin d'assurer une présence équilibrée de femmes et d'hommes au sein des collèges communaux impose qu'il y ait autant d'échevins de sexe féminin que de sexe masculin au sein des collèges communaux (il peut néanmoins être dérogé à cette règle si au minimum un tiers des membres du collège des bourgmestres et échevins sont « de sexe différent des autres »).
2. L'ordonnance du 3 mai 2018 modifiant l'article 23, § 9, du Code électoral communal bruxellois instaure le principe de la « tirette » : alternance entre candidats de sexes différents sur toute la liste de candidats en cas de renouvellement intégral des conseils communaux.
3. L'ordonnance du 5 juillet 2018 relative aux modes spécifiques de gestion communale et à la coopération intercommunale établit que :
 - le conseil d'administration d'une régie communale autonome ne peut être composé de plus de deux tiers de membres du même sexe ;
 - au moins un tiers des représentants désignés par le conseil communal au sein de l'assemblée générale d'une association sans but lucratif communale sont de sexe différent. De même, le conseil d'administration ne peut comporter plus de deux tiers de membres du même sexe ;
 - la présence de personnes de sexe différent dans les organes de direction légaux et statutaires doit être garantie dans les statuts d'une intercommunale.
4. L'ordonnance du 14 mars 2019 modifiant la loi du 8 juillet 1976 organique des centres publics d'action sociale instaure qu'au moins un tiers des membres du conseil de l'action sociale sont de sexe différent (cette disposition entrera en vigueur à l'issue des élections communales de 2024).

Certaines de ces mesures semblent déjà avoir un impact positif puisqu'on observe actuellement une quasi-parité au niveau des élus locaux. Les femmes représentent ainsi 47,5% des conseillers communaux et 50% des échevinats. Quant au poste de bourgmestre, on comptait 2 femmes sur les 19 bourgmestres bruxellois en début de mandature en 2018 . Quelques changements de bourgmestres sont intervenus en 2022 portant à 5 le nombre des femmes occupant cette fonction (soit 25%).

De plus, la Région bruxelloise poursuit une politique active de renforcement de l'égalité des chances et de diversité en accompagnant l'ensemble des pouvoirs locaux bruxellois, par le biais d'appels à projets subventionnés et d'actions directes, comme des formations, des actions de sensibilisation, des publications. Cette politique couvre entre autres les axes de l'égalité femmes-hommes, la lutte contre la violence basée sur le genre, ou les stéréotypes de genres.

La politique de **gender mainstreaming** menée en Région de Bruxelles-Capitale¹, en ce compris le **gender budgeting**, garantit que les intérêts des femmes et des hommes soient effectivement pris en compte tout au long du processus d'adoption et de mise en œuvre d'une politique publique. Depuis

¹ ordonnance du 29 mars 2012 portant intégration de la dimension de genre dans les lignes politiques de la Région de Bruxelles-Capitale, disponible [ici](#)

2016, la notion de **gender budgeting** est intégrée dans la circulaire budgétaire envoyée chaque année aux communes dans le but de les encourager à analyser leurs budgets sous l'angle du genre.

Un *correspondant en égalité des chances* a été désigné au sein de chaque administration pour la mise en œuvre de la politique régionale du mainstreaming. Il est chargé d'élaborer, de mettre en œuvre et de monitorer la politique intégrée de l'égalité des chances dans tous ses aspects au sein de son administration et de participer aux comités et travaux transversaux notamment en ce qui concerne le gender mainstreaming, le gender budgeting, le handistreaming, la bonne exécution du test d'égalité des chances et l'élaboration et l'exécution des plans d'action régionaux.

Dans ce cadre, un plan d'action pluriannuel régional pour l'égalité entre les femmes et les hommes est élaboré. Toutes les compétences régionales sont activées pour renforcer l'égalité entre les femmes et les hommes, par des actions de mainstreaming et par des actions correctrices lorsque cela est pertinent. La société civile accompagne le processus avec des recommandations et est consultée dans le processus de décision via le Conseil bruxellois pour l'égalité entre les femmes et les hommes, le Conseil bruxellois de la personne handicapée et Brupartners.

Par ailleurs, des plans ciblant l'inclusivité des personnes en situation de handicap, des personnes LGBTQIA+ et des personnes quelle que soit leur origine nationale, culturelle ou ethnique, ont également été adoptés, ainsi qu'un **plan d'action de lutte contre les violences faites aux femmes et un plan de soutien aux familles monoparentales**.

La Région a mis en place un outil² d'analyse des politiques régionales sous l'angle de l'égalité des chances, en ce compris le genre. Cet outil est utilisé par l'ensemble des administrations dans l'opérationnalisation des politiques régionales de façon à ce que les besoins de toutes et tous soient pris en compte à chaque étape d'un projet.

L'égalité des chances n'est plus conçue comme une politique menée par une administration spécialisée, mais doit être mise en œuvre par tous les acteurs publics. La mobilisation de ces acteurs aux enjeux de l'égalité des chances dans leur politique peut encore être renforcée, notamment par des formations et l'échange de bonnes pratiques. De plus, l'ensemble de ces actions doit être fondé sur des constats documentés et actualisés et les politiques menées devraient faire l'objet d'une évaluation tenant compte des effets (mesurés) qu'elles produisent sur l'égalité des chances. La récolte et l'analyse des données relatives à l'égalité des chances sont un défi majeur pour le renforcement de l'égalité des chances.

L'agence bruxelloise en charge de la planification territoriale a développé un "Plan Gender Mainstreaming" visant à articuler les impacts de sa mission de planification territoriale sur l'égalité de genre et la lutte contre les discriminations, permettant de prendre en compte ces enjeux à toutes les étapes de fabrication de la ville.

L'ordonnance du 27 janvier 2022 modifiant l'ordonnance du 4 septembre 2008 relative à la lutte contre la discrimination et à l'égalité de traitement en matière d'emploi a également permis de

² <http://test.equal.brussels/>

clarifier le cadre juridique de l'égalité salariale entre les Femmes et les Hommes dans les compétences régionales en matière d'Emploi.

Coopération au développement : Dans le cadre de l'appel à projet "Sud", le projet Racines des 12 à Kinshasa. Il consiste à soutenir une coopérative d'épargne et de crédit à finalité sociale dénommée « Coopec MiCroDev Kinshasa » qui a pour but la formation, l'accompagnement et le soutien financier des membres qui sont majoritairement des femmes ayant une petite activité génératrice de revenus, des micro-entrepreneures généralement exclues du système financier classique. Cette coopérative offre une gamme de services variés et adaptés aux spécificités de la région. Elle propose des crédits individuels qui varient entre 100 et 1 500 USD en fonction des besoins et des activités des micro-entrepreneures, des crédits solidaires d'un montant de 500 à 1500 USD peuvent également être accordés à des groupes de 4 à 15 femmes ayant une activité génératrice de revenus. L'offre de crédit est accompagnée de services non financiers incluant des formations ayant pour thème le développement personnel, la gestion d'entreprise, l'éducation financière, l'utilisation des TICS,... La coopérative offre ses services à plus de 250 femmes par an.

6) Accès à l'eau salubre et à l'assainissement

- Accès universel et équitable à l'eau potable
- gérer durablement la ressource

Sur le plan interne à la Région de Bruxelles-Capitale, l'interdiction de couper l'accès à l'eau potable pour les usagers en défaut de paiement est désormais actée (article 38/1, §3 de l'ordonnance cadre eau du 20 octobre 2006). A côté de cette « interdiction de coupure », tout un dispositif de mesures sociales est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2022 dans un objectif de renforcer l'accès à tous à l'eau potable et de lutter contre la problématique de précarité hydrique (intervention sociale dans le paiement des factures d'eau, renforcement du fonds social de l'eau, possibilité de plans de paiement raisonnables,...).

En termes de gestion de la ressource en eau disponible en Région bruxelloise, une nouvelle réglementation relative aux captages d'eau souterraine est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2019. Les autorisations qui sont délivrées doivent l'être en assurant une exploitation durable et rationnelle des eaux souterraines. Une attention toute particulière est portée aux eaux prélevées lors des chantiers de construction (« rabattements de nappe »), à plus forte raison en période de sécheresse comme la Région en connaît de plus en plus. Une stratégie de gestion des captages doit se mettre en place dans le cadre de la mise en œuvre du prochain Plan de gestion de l'eau (pour la période 2022-2027).

Sur le plan externe, la Région de Bruxelles-Capitale dispose d'un Fonds de solidarité internationale ; 0,005€ par m³ facturés par l'opérateur de l'eau, sont versés dans un Fonds pour soutenir financièrement des projets d'accès à l'eau potable et/ou à un assainissement adéquat dans les pays en développement ou les moins avancés. Ce Fonds existe depuis 2015 et a déjà permis de soutenir 35 projets pour un montant global de près de 2,5 millions d'€.

Dans ses projets d'aménagement, la RBC applique et réalise concrètement les ambitions environnementales qui consistent en zéro rejet d'eau de pluie à l'égout, maximiser l'infiltration, réutilisation des eaux grises etc. Les entreprises publiques collaborent systématiquement avec le facilitateur eau de Bruxelles Environnement pour cette matière.

L'opérateur de l'eau possède également au sein même de ses missions les objectifs de production et de distribution de l'eau potable ainsi que de gestion du réseau d'égouttage.

7) Recours aux énergies renouvelables

- Lutter contre le changement climatique
- Développer de nouveaux secteurs – opportunité de transformer les vies et économies de la planète

On retrouve au sein même de la déclaration de politique gouvernementale de la région bruxelloise un plan entier consacré aux énergies renouvelables : *Axe 2 - Une région qui inscrit son développement économique et social dans une transition environnementale de référence à l'horizon 2050.*

En outre, on retrouve également depuis juin 2021 une ordonnance « Climat » dans laquelle ses principaux engagements en termes de climat sont définis:

- Réduire les émissions directes de gaz à effet de serre de la Région d'au moins 90% par rapport à 2005 en 2050, afin d'atteindre la neutralité carbone ;
- Réduire les émissions directes de gaz à effet de serre de la Région d'au moins 40% par rapport à 2005 en 2030, et d'au moins 67% en 2040 ;
- Réduire les émissions indirectes de gaz à effet de serre selon une trajectoire comparable à celle des émissions directes à l'horizon 2050 ;
- Réduire en 2050 la consommation moyenne en énergie primaire de l'ensemble du parc de bâtiments résidentiels situés sur le territoire de la Région à 100 kWh/m²/an et tendre vers la neutralité énergétique pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire, le refroidissement, l'éclairage, et l'électricité dans l'ensemble du parc de bâtiments tertiaires.

Le nouveau **Plan Air-Climat-Energie** (PACE), adopté en 1^{ère} lecture le 22/5/2022, et dont l'adoption définitive est prévue en mai 2023, relève l'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre de - 40% à - 47 % d'ici 2030 (par rapport à 2005), en cohérence avec le paquet « fit for 55 » européen. Avec ce plan, le Gouvernement ambitionne de libérer Bruxelles de sa dépendance aux énergies fossiles, mais aussi de préparer Bruxelles aux effets du dérèglement climatique et en faire une ville plus verte, plus agréable à vivre et plus résiliente d'ici 2030. En ce sens, la Région Bruxelloise a été sélectionnée par l'Union européenne pour être une des 100 villes participantes à la Mission "100 climate-neutral and smart cities by 2030".

Parmi les mesures du PACE, une attention forte est attachée aux mesures d'accompagnement de la transition et à la lutte contre la précarité énergétique. Cette feuille de route va guider la Région vers la neutralité carbone dans toutes ses compétences : de l'économie à l'aménagement du territoire en

passant par la mobilité, le logement, l'alimentation, le numérique, la gestion des déchets, etc. Chaque membre du Gouvernement se voit confier la mise en place de mesures pour tenir les objectifs climatiques et le comité d'experts climat bruxellois évaluera chaque année la contribution des politiques mises en place aux ambitions climatiques de la Région. En ce qui concerne la production renouvelable, la Région confirme sa volonté de multiplier par trois le niveau de production renouvelable en 2030, grâce à une série de mesures combinant les efforts de production sur le territoire et l'acquisition d'énergie produite en dehors du territoire à partir de sources renouvelables. Ainsi, la Région s'est engagée à atteindre la quantité de 1250 GWh.

Afin de limiter la part prépondérante du bâti dans les émissions de gaz à effet de serre de la Région, des mesures importantes ont été concertées dans le cadre de la stratégie **Renolution**. Le Gouvernement entend notamment imposer la rénovation de toutes les passoires énergétiques d'ici 2033. La stratégie vise en outre, à atteindre un niveau moyen de performance énergétique des bâtiments (PEB) du bâti résidentiel bruxellois à C+, soit une consommation de 100 kWh/m²/an en moyenne d'ici 2050,. Différentes mesures d'accompagnement et de soutien financier sont également prévues afin que la transition énergétique soit juste et solidaire et ne laisse personne de côté.

Le secteur du transport est l'autre grand secteur émetteur à Bruxelles. Le Gouvernement confirme donc son intention de poursuivre la mise en œuvre du plan GoodMove et notamment de sortir du moteur thermique d'ici 2035, moyennant une feuille de route de mesures d'accompagnement pour tous les secteurs concernés.

En termes de résultats des mesures mises en place depuis 2017, et avant :

- Émissions de gaz à effet de serre : le dernier exercice disponible d'estimation des émissions de GES pour l'année 2021 indique une baisse des émissions en RBC de 21% en 2021 par rapport à l'année 2005 ;
- Production d'énergie issue de sources renouvelables : le dernier bilan énergétique régional confirme que depuis une dizaine d'années, la production d'énergie issue de sources renouvelables augmente en Région de Bruxelles-Capitale, mais reste limitée en raison notamment du potentiel restreint dans un contexte urbain et de la proximité de l'aéroport (zone d'exclusion pour l'installation d'éoliennes). La production renouvelable nette en 2020 était de 231 GWh d'électricité et 20 GWh de chaleur.

Le gouvernement régional bruxellois a une longue tradition de politique de durabilité. Cela s'est notamment manifesté sous la forme d'un système de gestion environnementale conforme à la norme internationale ISO 14001:2015. En novembre 2019, certains services de soutien ont obtenu une première certification ISO 14001 pour le centre-ville pour leurs efforts de gestion environnementale.

8) Accès à des emplois décents

- Eradiquer le travail indigne et assurer une protection de tous les travailleurs
- Politiques axées sur le développement et à une stratégie mondiale pour l'emploi des jeunes

La Région entend poursuivre les actions menées pour répondre au désarroi d'une partie de la jeunesse bruxelloise en situation de décrochage scolaire ou professionnel. Elle accordera une attention particulière à ces jeunes qui ne sont ni à l'emploi, ni en formation ni en enseignement (NEET), mobilisés dans le cadre de la [Garantie pour la jeunesse](#), en vue de leur (re-)donner confiance en leurs capacités, et dans les institutions publiques. Cette première étape est un préalable à l'élaboration d'un projet de vie professionnelle durable.

La direction de la politique de l'emploi est chargée de l'agrément des entreprises sociales (3 critères : projet économique; finalité sociale, gouvernance démocratique) et de l'octroi des mandats pour les entreprises sociales d'insertion. Le mandat consiste en l'exercice d'une mission de service public qui consiste en la réinsertion sur le marché du travail des personnes particulièrement éloignées de l'emploi dénommées travailleurs du public cible. Les entreprises sociales d'insertion obtiennent une compensation pour une durée de cinq ans.

Au niveau local, la Région octroie une subvention aux administrations locales qui engagent dans des emplois contractuels un minimum de 10% de demandeurs d'emploi issus de quartiers dont le taux de chômage est égal ou supérieur à la moyenne régionale.

La cellule "diversité" lutte contre la discrimination à l'embauche. Un appel à projets annuel offre un soutien financier aux projets de lutte contre les discriminations à l'embauche et promeut l'inclusion sur le marché d'emploi en Région de Bruxelles-Capitale.

Actiris, ou l'Office Régional Bruxellois de l'Emploi est l'acteur principal pour l'emploi dans la Région de Bruxelles-Capitale. Leurs missions et moyens sont concentrés sur deux missions :

- Garantir un accompagnement de qualité à tous/toutes les chercheurs/euses d'emploi dans leur transition vers un emploi durable et de qualité.
- Fournir des solutions à l'ensemble des employeurs dans leurs recherches de collaborateurs/trices.

En 2019, le Comité de Direction d'Actiris a été sensibilisé à l'importance d'inscrire leur stratégie et actions dans le cadre plus général des ODD. Toute une série d'actions et de projets sont mis en œuvre pour atteindre cet objectif. La Garantie Solution pour tous, il s'agit d'un pacte scellé avec le chercheur d'emploi pour lequel une solution est trouvée dans les 12 mois suivant l'inscription. Que ce soit un emploi, une formation ou un stage. Il y a plusieurs mesures d'accompagnement via des stages d'insertion professionnel, notamment le [Stage First](#), le CPE, Eurodyssée, ReActivate, Contrat d'insertion, etc. Plusieurs actions d'aide aux chercheurs d'emploi sont offertes pour des publics cibles via des partenariats, en particulier : La [Cité des Métiers](#), [Mesure ACE – Aide à la Création d'Entreprise](#), les Mesure Accompagnement Publics Spécifiques, les [plans Diversité](#), le [projet Primo-Arrivants](#), le projet [Territoire Zéro Chômeurs de Longue Durée](#) et la campagne [#EU4FairWork](#), 1ère campagne européenne pour le travail déclaré.

En outre, la stratégie d'économie circulaire de la Région, le PREC ([Programme Régional pour une Economie Circulaire](#)), a pour but de soutenir des entreprises bruxelloises et les indépendants dans leur créativité à développer des activités économiques à Bruxelles au bénéfice de l'environnement et de l'emploi local dans une optique d'économie circulaire. Depuis le précédent NVR de 2017, et en 6

années d'existence, l'appel à projets a financé 200 projets d'économie circulaire mis en place par des entreprises, PME, TPE, indépendants, asbl, partenariats d'entreprises ; alloué plus de 14 millions d'euros en subsides ; permis la création de plus de 700 emplois par les entreprises financées.

Le PREC s'achevant en 2021, l'appel à projet [BeCircular](#), a été pérennisé en 2022 par le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale dans le cadre de la nouvelle stratégie *Shifting economy*. Cette stratégie est définie comme « la transformation progressive des activités économiques bruxelloises dans la perspective de contribuer aux défis sociaux et environnementaux locaux et mondiaux, ainsi qu'à la création et au maintien d'emplois de qualité pour les Bruxellois ».

Parmi les mesures de la stratégie qui seront mises en œuvre, citons celles qui contribueront le mieux à rejoindre l'ODD 8 :

- Stimuler l'offre des entreprises sociales et démocratiques (ESD) en proposant un programme d'accompagnement dédié via CoopCity (ESD 7)
- Promouvoir l'économie sociale à Bruxelles via un service dédié qui aura pour but de mieux faire connaître les concepts et les enjeux de l'ESD et mettre en avant les entreprises bruxelloises actrices de l'entrepreneuriat social et démocratique (ESD 2)
- Créer un parcours d'innovation dédié à l'innovation sociale en créant un centre d'émergence d'innovation sociale (INNO 4)
- Mettre en place un parcours d'innovation dédié à l'économie circulaire notamment dans la valorisation de gisements urbains (INNO 8)
- Faciliter le développement de concepts commerciaux porteurs de transition économique en assurant une formation adéquate aux nouveaux métiers du commerce et spécifiquement dans tout ce qui touche à la réparation (COMM6)
- Soutenir la logistique durable vers les quartiers commerçants (COMM 12)

Coopération au développement : La Région Bruxelles-Capitale soutenait, dans le cadre de l'appel à projets "Sud", le projet Echos Communication dans la Région de Rabat-Salé-Kénitra au Maroc. Ce projet s'est clôturé en 2021. Celui-ci visait à organiser et former les travailleurs domestiques (agents de ménage, chauffeurs, cuisiniers, gardiens...) de manière innovante. En effet, une très grande majorité de travailleurs domestiques ne bénéficient d'aucun statut et sont par conséquent sujets à une précarité économique et sociale bien qu'une loi sur les travailleurs domestiques soit entrée en vigueur le 2 octobre 2018. Deux catégories de travailleurs domestiques, agents de ménage et jardiniers, ont été ciblées durant la première année pour tester les outils digitaux. Dès la 2ème année, d'autres catégories de travailleurs domestiques (gardiens, cuisiniers, chauffeurs...) ont été incluses pour structurer progressivement d'autres secteurs. Une attention particulière a également été portée sur les questions environnementales : économie d'eau, choix de produits de nettoyage qui respectent l'environnement, recyclage, compostage... Ces thématiques ont été abordées dans les formations "métier".

Ce projet s'est appuyé également sur le digital (application mobile et site web) comme :

- outil de relation entre les employés et les employeurs ;
- outils d'offre/demande d'emploi dans ce secteur ;

- moyen permettant d'effectuer un suivi/sensibilisation des droits et devoirs de chacun.

La mise en œuvre du projet a notamment montré que :

- La sensibilisation du public et l'application des lois existantes sont nécessaires pour réaliser les droits des travailleurs domestiques et jeter les bases de la négociation collective,
- Les formes créatives d'organisation dont les coopératives qui ont été encouragées par le projet ouvriraient un nouveau chapitre dans l'organisation des travailleurs domestiques et leur donnerait la possibilité de négocier collectivement avec l'appui de la CDT (Confédération Démocratique du Travail qui est centrale syndicale marocaine).

A la clôture du projet le nombre des bénéficiaires fut de 350 (aides ménagères, jardiniers, chauffeurs et gardiens dont environ ¼ étaient des migrants).

9) Innovation et infrastructure

- Promouvoir l'essor résilient et durable d'infrastructures, de l'industrialisation et de l'innovation
- Nécessité de renforcer la coopération inter-régionale et internationale dans la recherche et le développement + transfert technologie vers les pays en développement

Divers appels à projets sont mis en place par les administrations de la région dans le cadres des objectifs développés ci-présent:

- l'appel à projets Be Circular: la stratégie d'économie circulaire de la région bruxelloise qui vise notamment à augmenter et rénover de façon qualitative le bâti bruxellois en s'appuyant sur les principes de l'économie circulaire.
- l'appel à projets Numérique & Transition Economique : action phare de la Shifting Economy, dont l'objectif est de soutenir la digitalisation des entreprises en soutenant des projets numériques à impact social et environnemental positif. l'appel à projets Crea.brussels: Cet appel à projets est ouvert aux entreprises et entrepreneurs-euse-s, créateurs et créatrices bruxellois-ses actifs-ves dans les secteurs des Industries Culturelles et Créatives. devront répondre à des critères de viabilité économique et financière, d'originalité et d'innovation. Une attention particulière sera portée à la mise en valeur de dynamiques inclusives et de pratiques durables.
- L'appel à projet Be Exemplary: un appel à projets pour stimuler et récompenser les projets de construction et de rénovation exemplaires en termes de développement urbain durable

Grâce à plusieurs de ses administrations, la Région porte des projets résilients et durables sur ses propres terrains et plus spécifiquement, a développé deux outils digitaux en soutien à l'ODD 9. My Permit, qui consiste en la digitalisation des permis, avec des échanges interrégionaux et Brugis, Une plateforme open-source permet l'échange d'information avec d'autres pays, notamment pays en développement, en développement) et régions. La société régionale de l'eau s'inscrit dans l'ODD 9 via le renouvellement continu de ses réseaux (Production, Distribution, Assainissement, bassins

d'orages). Parmi les renouvellements, il y a notamment [la création d'une usine à coques](#) et [l'élaboration d'un procédé de riothermie](#).

10) Réduction des inégalités

- Accroître les revenus des 40% les plus pauvres
- Réduire les inégalités salariales basées sur le sexe, l'âge, le handicap, l'origine social ou ethnique, l'appartenance religieuse

Divers appels à projets ont été élaborés par différentes administrations publiques bruxelloises afin de réduire les inégalités :

- L'appel à projet Women in business qui comporte un critère sur l'intersectionnalité
- L'appel à projets accompagnement: point bonus pour les projets qui touchent des publics éloignés de l'entrepreneuriat ou moins visibles dans l'entrepreneuriat;
- Des appels à projets pour promouvoir l'égalité des chances en général ainsi que des appels à projets pour promouvoir les droits d'un groupe cible spécifique en terme de lutte contre les discriminations et les violences faites aux femmes;
- L'appel à projets crea.brussels : intégration d'UNIA (service public indépendant de lutte contre la discrimination et de promotion de l'égalité des chance) dans le jury, pour avoir un point d'attention sur l'égalité des chances.

La Région bruxelloise s'est ainsi dotée d'un cadre pour promouvoir, par des obligations légales et des subventions, la diversité au sein des administrations des communes et intercommunales de la Région de Bruxelles-Capitale (cf. Ordonnance du 25 avril 2019 visant à assurer une politique de diversité et de lutte contre les discriminations au sein de la fonction publique locale bruxelloise). Il prévoit l'obligation pour chacune des administrations locales concernées d'élaborer, de mettre en œuvre et d'évaluer un plan d'action diversité. Elle interdit aussi toute discrimination et institue un cadre de contrôle et de sanctions en cas de discrimination.

L'ordonnance du 8 décembre 2016 portant sur l'intégration de la dimension du handicap dans les lignes politiques de la Région de Bruxelles-Capitale impose la prise en compte de la dimension du handicap et de la promotion des droits de l'Homme des personnes handicapées dans toutes les politiques, par les personnes responsables de leur élaboration, leur mise en œuvre et leur évaluation.

De plus, comme mentionné supra, la Région bruxelloise poursuit une politique active de renforcement de l'égalité des chances et de diversité en accompagnant l'ensemble des pouvoirs locaux bruxellois, par le biais d'appels à projets subventionnés et d'actions directes, comme des formations, des actions de sensibilisation, des publications. En dehors des axes liés à l'égalité femmes-hommes, ceci couvre entre autres le respect de la diversité d'orientation sexuelle et d'identité de genre (LGBTQI+) , et le *handistreaming*.

11) Villes et communautés durables

- Réhabiliter et planifier les villes
 - o Offrir à tous des opportunités d'emploi, accès aux services de base, à l'énergie et au logement
- Améliorer l'utilisation des ressources et réduire les impacts environnementaux

On peut distinguer différents objectifs aux travers des politiques publiques menées par les administrations régionales :

- [Quartiersapaisés.brussels](#) : l'ambition est de créer les conditions pour en faire des quartiers réellement apaisés et y augmenter sensiblement la qualité de vie, la qualité de l'espace public, la résilience urbaine, et y privilégier les fonctions de séjour, l'accessibilité universelle, la sécurité routière, la qualité de l'air et la santé. Il s'agit de grandes zones apaisées, des mailles d'un diamètre de 1 à 2,5 km. La circulation automobile y est possible pour les accès locaux, le trafic de transit y est par contre fortement découragé et les vitesses systématiquement réduites au travers de l'instauration d'une limitation à 30km/h généralisée, lisible et compréhensible par les usagers et renforcée par des aménagements concrets (effets de porte, rétrécissements locaux, signalisation, etc.)
- Les maillages verts et bleus: Le maillage vert vise à augmenter le patrimoine végétal, de créer des espaces verts là où il en manque, mais aussi de relier ces espaces verts entre eux de la manière la plus conviviale possible (végétaliser le long des axes de pénétration en ville, aligner des arbres le long des voiries, améliorer le maillage vert en trottoirs et pistes cyclables, profiter des avenues plantées existantes...). Ce maillage vert créé préserve et développe la biodiversité en permettant entre autres à certaines espèces de se déplacer d'un espace vert à un autre et en établissant ainsi des « relais » pour la biodiversité. Le maillage bleu vise à développer des liaisons bleues en un ensemble cohérent afin de limiter les volumes d'eaux de pluie à traiter par les stations d'épuration et les inondations, tout en développant la richesse écologique des milieux humides.
- La Rénovation Urbaine via les dispositifs de contrats de quartiers durables et de contrats de rénovation urbaine. Elle comporte des programmes de logements, équipement, services et projets socio-économiques de formation et d'emploi adaptés, et axés sur la consommation d'énergie durable.
- [Rénolution](#), la stratégie de la Région de Bruxelles-Capitale pour la rénovation du bâti à Bruxelles qui prévoit le développement de primes à la rénovation <https://renolution.brussels/fr/la-renolution-bruxelloise>
- La réforme du Règlement régional d'Urbanisme vers **Good Living**, un outil plus souple qui encourage une architecture de qualité dans le respect du patrimoine, des logements de meilleure qualité conservant les espaces ouverts et des bâtiments durables et multi-fonctionnels.

- Le [Plan d'Urgence Logement](#) de la région bruxelloise 2020-2024: Ce plan se déploie autour de cinq grands chantiers : l'augmentation de l'offre et de la qualité des logements à finalité sociale, l'amélioration de l'action publique en matière de logement, le soutien aux locataires, la garantie du respect du droit au logement et l'accès à la propriété.
- Le [réfèrent logement](#) dynamise la production de logements publics et de logements privés à finalité sociale. Il œuvre en tant que garant de la concertation en vue de favoriser la production de nouveaux logements.
- Au travers de son projet [Projecting.brussels](#), l'administration chargée de la planification et du développement territorial de la Région entend veiller au bon développement du plan régional de développement durable de la région . Ce plan prévoit par ailleurs de mobiliser le territoire pour favoriser le déplacement multimodal.
- Le [Référentiel Quartiers Durables](#), appelé « Be Sustainable » adopté en 2019 afin de renforcer les ambitions de durabilité des grands projets urbains et de rénovation des quartiers. La démarche Be Sustainable permet de former et de challenger de plus en plus d'acteurs locaux (pouvoirs publics, bureaux d'étude, et peu à peu promoteurs immobiliers), et d'aborder de nouvelles questions allant de la résilience des espaces publics aux communautés d'énergie, en passant par le réemploi des matériaux de construction.
- [L'appel à projets "Inspirons le quartier"](#) vise à mettre en capacité des collectifs de citoyens souhaitant agir localement pour le climat et la résilience de leur quartier, en soutenant financièrement et méthodologiquement le développement de projets citoyens pérennes.
- La région bruxelloise a adopté **en 2018** son Plan de Gestion des Ressources et des Déchets (PGRD). Ce plan, établi pour la période allant de 2018 à 2023, met légalement en œuvre la politique régionale des déchets et d'utilisation efficace des ressources liées à notre consommation. La politique des ressources-déchets s'attache tant à la question de la consommation sobre et responsable en amont, qu'à la gestion classique des déchets en aval, en passant par les nouvelles pratiques d'économie collaborative et du partage aux niveaux intermédiaires.
- Le gestionnaire de l'eau en RBC a élaboré un « water quantity plan » court et moyen terme (jusqu'en 2040) permettant d'optimiser les infrastructures pour répondre aux besoins en eau potable en 2020, et ce sans rechercher de nouvelles ressources en eau.

12) Consommation responsable

- Appel à réfléchir sur les habitudes et usages en termes de consommation
- Comprendre les interconnexions entre les décisions personnelles et collectives

On retrouve au sein de la Déclaration de politique gouvernement régionale de 2019 différents axes et objectifs en lien avec l'idée de consommation responsable. La Région mettra, dans cette perspective, la transition économique au centre de sa stratégie et orientera progressivement et prioritairement ses moyens vers les entreprises inscrivant leurs activités dans une démarche environnementale et socialement responsable. La dimension de développement durable dans la politique bruxelloise du commerce extérieur bruxellois sera assurée, contribuant ainsi non seulement à la pérennité des entreprises mais aussi à celle de la planète, de ses ressources et de ses habitants.

Le label régional « **Good Food** » met en avant auprès des différents publics cibles l'idée d'une consommation réfléchiée et adaptée. Depuis le NVR de 2017, la première stratégie Good Food (2016-2020) a permis d'impulser des réalisations concrètes et a fait l'objet d'une évaluation [disponible via ce lien](#). En adéquation avec la déclaration de politique régionale 2019-2024, qui appelait au renforcement de cette stratégie, et suite à un processus participatif de co-construction d'un an ayant rassemblé quelques 300 acteurs·rices, la Région bruxelloise se dote maintenant d'une [stratégie Good Food 2 \(2022-2030\)](#), approuvée par le gouvernement bruxellois en juin 2022.

La **stratégie Good Food 2** vise un basculement plus structurel du système alimentaire vers plus de durabilité à l'horizon 2030. Il s'agit de requalifier notre système alimentaire, de la production à la consommation, vers un modèle respectueux de l'humain et des autres espèces, régénérateur de biodiversité et créateur d'emplois de qualité tel que décrit dans le cadre de la stratégie *Shifting Economy*. La stratégie **Good Food 2** comporte 4 principes transversaux³ et est opérationnalisée via 5 axes stratégiques⁴. Elle ambitionne que tou·te·s les Bruxellois·es aient accès à des aliments Good Food adaptés à leurs besoins, dans le respect d'un prix juste pour les producteurs·rices. Afin d'atteindre ces objectifs, la Région bruxelloise a impliqué les acteurs·rices du secteur social et de la santé et a adopté une approche de l'alimentation « par quartier », au plus proche des citoyen·ne·s. Du côté des professionnel·le·s, c'est toute la chaîne d'approvisionnement que la Région souhaite voir évoluer pour concilier durabilité, dynamisme économique et emploi de qualité. Tou·te·s les acteurs·rices auront accès à un accompagnement dans cette transition au travers d'outils adaptés, qui favorisent les filières locales, majoritairement belges et les modèles innovants de distribution.

Depuis 2009, la Région bruxelloise met en place un réseau d'acheteurs publics qui se rencontrent et échangent, notamment lors de sessions de formation organisées plusieurs fois par an.

³ Les 4 principes transversaux : 1. Une gouvernance à la fois participative, décloisonnée et co-portée, 2. Un principe d'inclusion sociale, de santé et de souveraineté alimentaire appliqué systématiquement, 3. Les enjeux de lutte et d'adaptation aux dérèglements climatiques et de protection et renforcement de la biodiversité rencontrés, 4. Un milieu urbain multiple

⁴ Les 5 axes stratégiques : Axe 1 : Intensifier et soutenir une production agroécologique à Bruxelles et en périphérie ; Axe 2 : Développer des « filières Good Food » pour approvisionner Bruxelles ; Axe 3 : Assurer la distribution d'une offre commerciale « Good Food » ; Axe 4 : Assurer une alimentation « Good Food » pour tou·te·s ; Axe 5 : Réduire les pertes et gaspillages alimentaires

Dans le cadre de la *Shifting Economy*, un chapitre est consacré à la nouvelle stratégie des marchés publics durables, innovants et pro-PME développée par la RBC. Ce chapitre met l'accent, entre autres sur :

- la nécessité de mettre en œuvre un système de monitoring afin d'obtenir une meilleure vue d'ensemble des pratiques en matière de marchés publics durables sur le territoire bruxellois ;
- l'évaluation de la faisabilité d'adapter le cadre légal des marchés publics afin d'inciter les acheteurs publics à intégrer des considérations éthiques, environnementales et sociales dans leurs cahiers des charges ;
- la responsabilisation des acheteurs publics en dispensant des formations et la mise à disposition d'un service d'assistance auquel ils peuvent s'adresser et un accès facile aux informations et aux clauses durables qu'ils peuvent utiliser ;
- l'accompagnement aux entreprises et l'alignement entre la demande publique et les offres disponibles sur le marché.

Deux mesures ont déjà été mises en œuvre **en 2022** :

- La réalisation d'un état des lieux des pratiques de marchés publics durables en RBC. Sur base des résultats, la Région pourra mener des actions ciblées pour promouvoir le développement des marchés publics durables ;
- La mise en place d'un nouveau Facilitateur marchés publics durables qui fournira une expertise technique et des conseils pour la réalisation de projets relatifs aux marchés publics durables en RBC et plus généralement pour aider les organismes publics dans leurs achats publics durables (formation, helpdesk, conseils ciblés pour des achats spécifiques, aide à la prospection de nouveaux fournisseurs, etc.).

En Région de Bruxelles-Capitale, grâce au Label Entreprise Ecodynamique (créé en 1999), Bruxelles récompense par une reconnaissance officielle les organismes proactifs qui sont soucieux de leur environnement et encourage les bonnes pratiques dans le domaine de l'éco-gestion.

La Région de Bruxelles-Capital vise à être désignée première Région de commerce équitable d'ici 2024. Pour ce faire les critères suivants devront être remplis :

- Critère 1. Déclaration politique du Gouvernement, qui est mise en œuvre à travers un plan d'action annuel transmis au Parlement, et consommation d'au-moins deux produits du commerce équitable par les cabinets et le Parlement.
- Critère 2. Consommation d'au moins deux produits du commerce équitable par chaque Service du Gouvernement et par 50% des Organismes administratifs autonomes.
- Critère 3. 51% des communes bruxelloises ont le titre « communes du commerce équitable ».
- Critère 4. Chacun des Services du Gouvernement et 50% des Organismes administratifs autonomes promeuvent régulièrement le commerce équitable auprès de leur personnel et la campagne « Faire de Bruxelles une Région du commerce équitable » fait l'objet au moins deux fois par an d'une attention médiatique.
- Critère 5. Une Plateforme de pilotage est mise en place.
- Critère 6. La plateforme de pilotage soutient et/ou organise des initiatives qui stimulent la consommation et la production locale de produits alimentaires durables.

De plus, des synergies avec les démarches régionales pertinentes, comme la stratégie Good Food ou le programme d'économie Be Circular Be Brussels, sont systématiquement recherchées.

Divers actions ont donc été menées : la plateforme du commerce équitable été créée et rédige chaque année un plan d'actions, une formation pour introduire les clauses éthiques dans les marchés publics a été organisée à l'intention de toutes les administrations bruxelloises (régionales et communales), le concours « Brussels Be Fair Awards » récompensant tout organisme public établi en RBC qui s'engage dans la consommation et la promotion du commerce équitable et durable sur le territoire, etc.

13) Lutte contre le changement climatique

Le **nouveau PACE (plan air climat énergie)** vise à préparer Bruxelles aux effets du dérèglement et à faire face « à l'inévitable ». En améliorant – en synergie avec le futur plan de gestion de l'eau 2022-2027 – la résilience de son territoire à travers diverses actions comme une meilleure perméabilité des sols, une gestion intégrée des eaux pluviales, le renforcement de la végétalisation, en particulier dans les quartiers denses, la création de zones de fraîcheur pour contrer les îlots de chaleur,...

Plusieurs axes d'action sont prévus dans le PACE :

1. Renforcer les ressources naturelles, privilégier les solutions d'adaptation inspirées par la nature:
 - o Protéger et gérer les sols bruxellois, par exemple en construisant sur des sols déjà imperméabilisés pour conserver des terrains naturels et en restaurant les sols dégradés ;
 - o Préserver les services vitaux rendus par la nature, en végétalisant la ville (création de nouveaux espaces verts, végétalisation des cours d'école, voiries régionales, espaces communaux, etc.) et en renforçant la gestion de la Forêt de Soignes en intégrant une diversification des essences et en analysant les risques liés aux effets du changement climatique sur les espaces verts régionaux, et sur les arbres en particulier.
2. Intégrer les effets du changement climatique dans les plans d'aménagement et les projets urbanistiques ;
3. Soutenir les projets locaux innovants fondés sur la nature et favorisant l'adaptation aux effets du changement climatique.

La région s'adapte également au changement climatique en consolidant le maillage vert et le maillage écologique.

La Région Bruxelloise a été sélectionnée par l'Union européenne pour être une des 100 villes participantes à la [Mission "100 climate-neutral and smart cities by 2030"](#). Comme les autres villes sélectionnées, la Région bruxelloise va développer un "Contrat de Ville pour le Climat", qui

comprendra un plan global de neutralité climatique dans tous les secteurs tels que l'énergie, les bâtiments, la gestion des déchets et les transports, ainsi que les plans d'investissement associés. Ce processus impliquera les citoyens, les organismes de recherche et le secteur privé. Les 100 villes participantes pourront échanger entre elles dans l'élaboration et la mise en oeuvre de leur "Contrat de ville pour le Climat" à l'aide d'une Mission Platform (qui est actuellement gérée par le projet [NetZeroCities](#)). Enfin la Région bruxelloise pourra accéder à des financements européens permettant d'atteindre la neutralité climatique.

Volet externe - Financement climatique international : la Région bruxelloise s'était engagée à contribuer au financement climatique international à hauteur de 2,25 millions €/an pour la période 2016-2020. Dans le nouveau PACE - dont l'adoption définitive est prévue en mai 2023 -, le Gouvernement rehausse sa contribution au financement climatique international pour la **période 2021-2030** jusqu'à 2,75 millions d'€/an (soit une augmentation de 22%). La Région continue par ailleurs de privilégier les projets multilatéraux via les fonds des Nations Unies ou de la Banque mondiale (**Fonds pour l'adaptation, Fonds vert pour le climat**), mais travaille aussi via une convention avec l'agence de coopération belge, ENABEL, pour mettre des projets en oeuvre dans les pays partenaires de la Belgique (Ouganda, Rwanda, Mozambique, etc.).

14) Protection de la faune et la flore aquatiques

- Promouvoir la conservation et l'exploitation durable des écosystèmes marins et côtiers
- Accélérer la recherche scientifique pour renforcer la résilience des écosystèmes et réduire aux maximum l'acidification des océans

15) Protection de la faune et la flore terrestre

- Appeler à la protection des écosystèmes et de la biodiversité et leur intégration dans les planifications nationales et stratégies de réduction de la pauvreté

En 2016, La région bruxelloise a adopté un **Plan Nature**. Ce plan propose une vision pour le développement de la nature et de la biodiversité en Région bruxelloise à l'horizon 2050. Ses objectifs stratégiques à l'horizon 2020, suffisamment génériques, ont été prolongés jusqu'en 2025, en attendant une version révisée du Plan Nature alignée avec les objectifs européens découlant, notamment, de la mise en oeuvre de la Stratégie pour la biodiversité à l'horizon 2030 (incluant les « Plan d'écologisation des villes », ou Urban Greening Plan). Pour donner quelques chiffres de sa mise en oeuvre :

- Les actions de conservation se développent via la protection active de **16 réserves naturelles** (dont 2 créées en 2019) et **2 réserves forestières**, ainsi que **3 sites Natura 2000** (dont 13 ha ajoutés en 2019) : 14.5% du territoire régional bénéficie d'au moins l'un de ces statuts de protection active.
- Une actualisation de la carte d'évaluation biologique régionale a été réalisée en 2021. Si la qualité biologique des sites s'est globalement maintenue, certains sites ont subi une

dégradation faible à forte (5,8% soit 141 ha) et seuls 0.2% ont vu leur qualité s'améliorer. La majorité du territoire régional, qui n'avait jamais fait l'objet d'une évaluation, est à présent intégrée dans l'analyse, jusqu'au cœur de la ville, notamment grâce à de la télédétection.

La région a également adopté le **Programme de réduction des pesticides (2018-2022 et 2023-2027)** découlant de l'ordonnance du 20 juin 2013 « relative à une utilisation des pesticides compatible avec le développement durable ». Il promeut également des pratiques de gestion écologique respectueuses de l'environnement, qui préservent la santé humaine, les ressources en eau et les écosystèmes et favorisent la biodiversité, tant dans l'entretien des espaces verts que dans l'agriculture.

Concernant la gestion des sols, le 24 février 2022, le Gouvernement bruxellois a mandaté Bruxelles Environnement pour rédiger un **Plan Sol et une nouvelle ordonnance** portant sur la gestion intégrée et durable des sols bruxellois. Le projet de plan, qui devrait entrer en vigueur fin 2023-début 2024, a pour but de traduire la stratégie européenne 2030 sur les sols en Région de Bruxelles-Capitale. Ce plan fixe des objectifs ambitieux en matière de protection des sols vivants et de leur biodiversité ainsi qu'en matière de restauration et de promotion des services écosystémiques que rendent ces sols. Selon le projet de plan, 75% de sols bruxellois devront être vivants à l'horizon 2030 et 100% en 2050.

Afin de concrétiser cette vision, ces objectifs d'ici 2050, le Plan sol est essentiellement axé sur les principes de préservation des sols, de leurs fonctions et de leurs **services écosystémiques**.

Un **projet de nouvelle ordonnance** portant sur la gestion intégrée des sols a également été rédigé dans le but d'instaurer dès 2024 l'obligation de préserver et de restaurer les sols vivants et de rencontrer ainsi les objectifs du plan sol et de la stratégie européenne.

En attendant le Plan Sol et la nouvelle ordonnance sol, la préservation et la restauration des sols vivants a déjà démarré de façon volontaire même si cela reste marginal à ce stade. Dans ce cadre, certains terrains actuellement en friche font l'objet d'une caractérisation afin de calculer leur IQSB (indice de qualité des sols bruxellois). C'est sur base de cet indice que les constructions seront, dans la mesure du possible, planifiées. Le principe est que les constructions seront mises aux endroits où la qualité du sol est moins bonne afin de préserver les sols de qualité aux autres fonctions telles que la nature et l'agriculture ou encore la gestion de l'eau.

Plusieurs campagnes de caractérisation des sols bruxellois sont lancées depuis 2021 dans le but d'identifier les sols vivants et les préserver mais aussi identifier les sols dégradés qui seront restaurés dans le futur.

Le gestionnaire de l'eau en région bruxelloise (Vivaqua) a mis en place un programme de protection de l'environnement, de la faune et de la flore. Celui-ci se traduit directement au sein de ses missions et objectifs. De plus, 37% des terrains dont il a la charge sont des zones naturelles agréées et ou labellisées. Il effectue également une mission de plantation d'arbres pour garantir la filtration de l'eau sur le territoire de la région. A l'heure actuelle, on dénombre pas moins de 4300 arbres plantés et 1 km de haies.

Sur base des objectifs européens « Ramener la nature dans nos vies » pour 2030, la Région a adopté en juillet 2022 une stratégie biodiversité, intégrée à notre plan stratégique VIVAnext 2019-25. Les objectifs sont :

1. (en cours) Poursuivre la politique sylvicole actuelle afin de protéger notre produit (plantation, achats terrains, etc.)
2. (en cours) Développer les collaborations avec les agriculteurs pour supprimer l'utilisation de pesticides sur nos terrains loués (baux à ferme)
3. (à lancer) Initier des projets d'agricultures « raisonnées » ou « bio » sur nos terrains loués (sur base des baux à ferme arrivant à échéance) ou non
4. Sites de travail VIVAQUA Région bruxelloise (en ce compris les réservoirs) : renforcer la biodiversité sur les sites & alentours
5. Limiter les impacts environnementaux négatifs du réseau d'égouttage bruxellois sur le milieu naturel

16) Justice et paix

- Thèmes : Etat de droit, qualité des institutions et de paix

-

17) Partenariats pour les objectifs mondiaux

- Partenariats efficaces entre le secteur public, le secteur privé et la société civile
 - o Partenariats : inclusifs et construits sur des principes et valeurs communes

Depuis la législature de 2014, le gouvernement bruxellois a décidé de faire de la coopération au développement une compétence à part entière. Un peu plus de deux ans ont été nécessaires pour poser les fondements de cette politique. 2017 a été l'année d'entrée en vigueur de l'ordonnance cadre de la coopération bruxelloise au développement. Cette ordonnance définit un cadre commun pour les actions bruxelloises et régule le champ d'action de la RBC en matière de coopération au développement.

Les objectifs de la coopération bruxelloise au développement sont :

- Un développement durable inclusif et le respect des droits humains afin, d'une part, d'améliorer les conditions de vie des populations dans les pays en développement et, d'autre part, de contribuer à la consolidation d'une communauté internationale équitable et solidaire ;
- La réduction des inégalités entre pays au niveau international et au sein des pays en voie de développement ;
- La création d'une assise sociétale pour la Coopération bruxelloise au Développement et l'incitation à une citoyenneté mondiale solidaire en Région de Bruxelles-Capitale.

L'ordonnance définit également une identité à la coopération bruxelloise au développement en centrant ses actions autour de son expertise et de son identité, ce qui est cohérent avec la situation métropolitaine de Bruxelles. Celle-ci concentre ses efforts sur des zones urbaines et à des problématiques urbaines. Cette coopération est mise en œuvre au niveau des autorités locales.

L'ordonnance définit également un cadre permettant de pouvoir contribuer modestement mais de manière pertinente, efficace et efficiente à la réalisation des Objectifs de Développement Durable notamment par la mise en œuvre de projets dans le cadre de partenariat avec d'autres autorités locales

Les réseaux: La RBC participe activement aux réseaux européens et internationaux de villes (eurocities, Metropolis ...), les institutions européennes et internationales (UE, OCDE ...) ainsi qu'aux partenariats de l'agenda urbain de l'UE afin de coopérer dans une optique de multi-level governance à la mise en oeuvre de l'Agenda 2030

Coopération internationale : La Région de Bruxelles-Capitale contribue à la mise en œuvre de l'agenda 2030 des Nations Unies et en particulier à l'éradication de la pauvreté dans le monde à travers un développement économique durable et inclusif. Pour faire face à cet objectif et en sachant l'importance grandissante des régions et des autorités régionales en matière de coopération au développement, Brussels International organise en collaboration avec Bruxelles environnement et/ou hub.brussels un l'appel à projets « Sud ». Depuis 2019, la thématique de cet appel est « le développement économique durable et inclusif ». Cet appel à projets vise l'éradication de la pauvreté et également le renforcement de l'urbanisation durable (cible 11.3) dans les régions partenaires de la Région de Bruxelles-Capitale.

3. Moyens de mise en œuvre (max 1 page)

- Quels sont les moyens humains et financiers mobilisés pour les ODD ?
- Quelles seraient les ressources supplémentaires nécessaires à la mise en œuvre des ODD dans votre organisation ?
- Dans quels partenariats (avec d'autres entités/pays, le secteur privé) votre organisation est-elle impliquée ? Existe-t-il des possibilités d'élargir les partenariats existants pour la mise en œuvre de l'Agenda 2030 ? Quel rôle le secteur privé joue-t-il/peut-il-jouer ?

La Région Bruxelles-Capitale est confrontée à des contraintes budgétaires ayant pour conséquence le manque de moyens financiers et humains dans la mise en œuvre de l'ensemble des ODDs. Si certaines administrations parviennent actuellement à répondre aux objectifs spécifiés dans les ODD, cela résulte essentiellement du fait que depuis plusieurs années le gouvernement de la Région Bruxelles-Capital met au centre de ses politiques publiques la volonté d'un développement durable. De la sorte, les missions des différentes administrations répondent partiellement au moins aux ODD.

Du fait d'une absence de gestion structurel et centralisée, chaque administration évolue librement et choisit volontairement d'assigner plus ou moins de personnel à l'évaluation des missions de l'administration sur base des critères décrits au sein des ODD.

Le budget assigné à la mise en œuvre et/ou à la gestion des ODD dépend également des administrations elles-mêmes. Il est par exemple plus aisé pour l'administration publique en charge de la mobilité ou de l'environnement d'octroyer des sommes conséquentes pour des projets intégralement dédiés à la mise en œuvre d'un ODD.

Il est à noter malgré tout que le budget annuel consacré par le gouvernement bruxellois au développement de coopération entre administrations et/ou tierces personnes/Etats est en constante évolution depuis 2014 et s'élève à 1.165.000€ pour l'année 2022.

Chaque administration établit elle-même des partenariats afin de renforcer ses actions. On peut ainsi mettre en avant divers acteurs avec lesquels travaillent certaines administrations de la RBC : Eurocities, Metropolis, la Ville de Rabat, Smart Tourism Destination, NECSTouR, City Destinations Alliance, Global Sustainabilities, Time for DMOcracy, etc.

4. Conclusion et prochaines étapes (max 1 page)

Dans une perspective large, la Région a commencé un travail de mise sur pied d'une véritable coordination régionale des ODD avec pour objectif la définition des enjeux pour la RBC, l'identification des ODD prioritaires et d'objectifs régionaux et par entité, clairs et mesurables.

Les autorités régionale et communautaires ainsi que les communes bruxelloises mettent en œuvre de nombreuses actions, élaborent des plans et projets qui contribuent directement ou indirectement à la mise en œuvre des ODD. La Région s'attèle à la mise en place d'une stratégie de suivi globale et d'une structure permanente de coordination régionale, qui devra définir les moyens financiers et humains à y consacrer.

Les efforts de sensibilisation et de mise en œuvre commencés dès l'adoption de l'Agenda 2030 se sont poursuivis depuis l'élaboration du premier rapport national volontaire et différentes actions et stratégies sont en cours d'élaboration ou de discussion pour que la région atteigne ses objectifs à l'horizon 2030.

Il ressort des contributions à cet exercice que les différentes administrations bruxelloises vont poursuivre leurs efforts en vue d'une meilleure intégration des ODD dans leurs pratiques et processus en cours. En effet, si certaines administrations disposent d'ores et déjà de plans stratégiques de durabilité intégrant ou faisant le lien avec les ODD, d'autres ont intégré cet objectif dans leur lettre d'orientation ou plan d'actions.

Plusieurs administrations ont également prévu d'évaluer leurs plans et actions en lien avec certains ODD. Ainsi, la Région travaille à l'élaboration d'un nouveau tableau de bord avec des indicateurs clés de performance pour suivre les progrès du Plan Régional pour l'Innovation 2021-2027. Pour chacune des actions, l'ambition est également de faire le lien avec un ou plusieurs ODD .

Différentes actions contribuant directement à la mise en œuvre des ODD sont également planifiées :

- Le test d'égalité des chances est obligatoire en Région de Bruxelles-Capitale pour tous les projets législatifs et réglementaires ainsi que pour : Les contrats de gestion ; Les documents de planification stratégique ; Les documents de marché et de concession concernant les marchés publics et les concessions dont le montant dépasse 30.000 euros ; Les guides de subventions ; Les arrêtés visant l'attribution d'une subvention dont le montant dépasse 30.000 euros. Il vérifie l'impact des politiques, des mesures et des actions sur les critères suivants : le genre, le handicap, l'origine ethnique et culturelle, l'orientation sexuelle, l'identité et l'expression de genre, l'origine et la situation sociale.
- Adaptation du cadre réglementaire destiné à promouvoir la diversité dans les administrations des communes, des intercommunales et des ASBL communales dans le dessein d'octroyer à chacune d'entre elles une subvention destinée à financer un emploi de manager de la diversité au sein de leur personnel
- Articulation des projets autour des objectifs stratégiques liés aux ODD dans les plans d'actions (plus spécifiquement autour de grands objectifs de développement durable tels que la durabilité, l'accès à la culture, l'égalité des chances et la non-discrimination)
- Sensibilisation à la diversité et l'inclusion (notamment des personnes transgenres) dans le cadre des stratégies des ressources humaines et *genderbudgeting*. Respect des ODD dans le recrutement des collaborateurs-trices statutaires et les top managers de plusieurs organismes publics régionaux bruxellois.
- Budgetisation verte: In de toekomst zal eventueel green budgeting geïntegreerd worden in de begrotingscyclus van het gewest. Er dient daarenboven onderzocht te worden of de huidige resources en expertise in voldoende mate aanwezig zijn om dit te implementeren en of een punctuele versterking of extra opleiding niet aangewezen zijn.